

LE GOLFE DE BEAUDUC

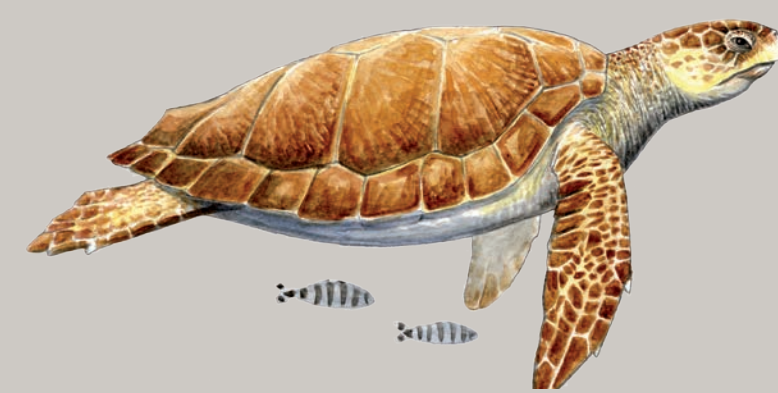
Un patrimoine naturel exceptionnel...

Notre responsabilité à tous est importante pour que les générations futures puissent connaître à leur tour ces espèces devenues très rares.

Le milieu marin

Dans le golfe de Beauduc, 564 espèces de faune et de flore marines ont été recensées, avec notamment :

- 4 espèces de tortues marines, dont la **Tortue caouanne**
- 5 espèces de mammifères marins
- 32 espèces protégées



La plage

Elle est régulièrement inondée en hiver, lorsque se déposent les «laisses de mer». Zone de transition entre le milieu marin et le milieu continental, elle sert de reposoir et de site de nidification à plusieurs espèces d'oiseaux dont la Sterne naine et le Gravelot à collier interrompu (ci-contre).



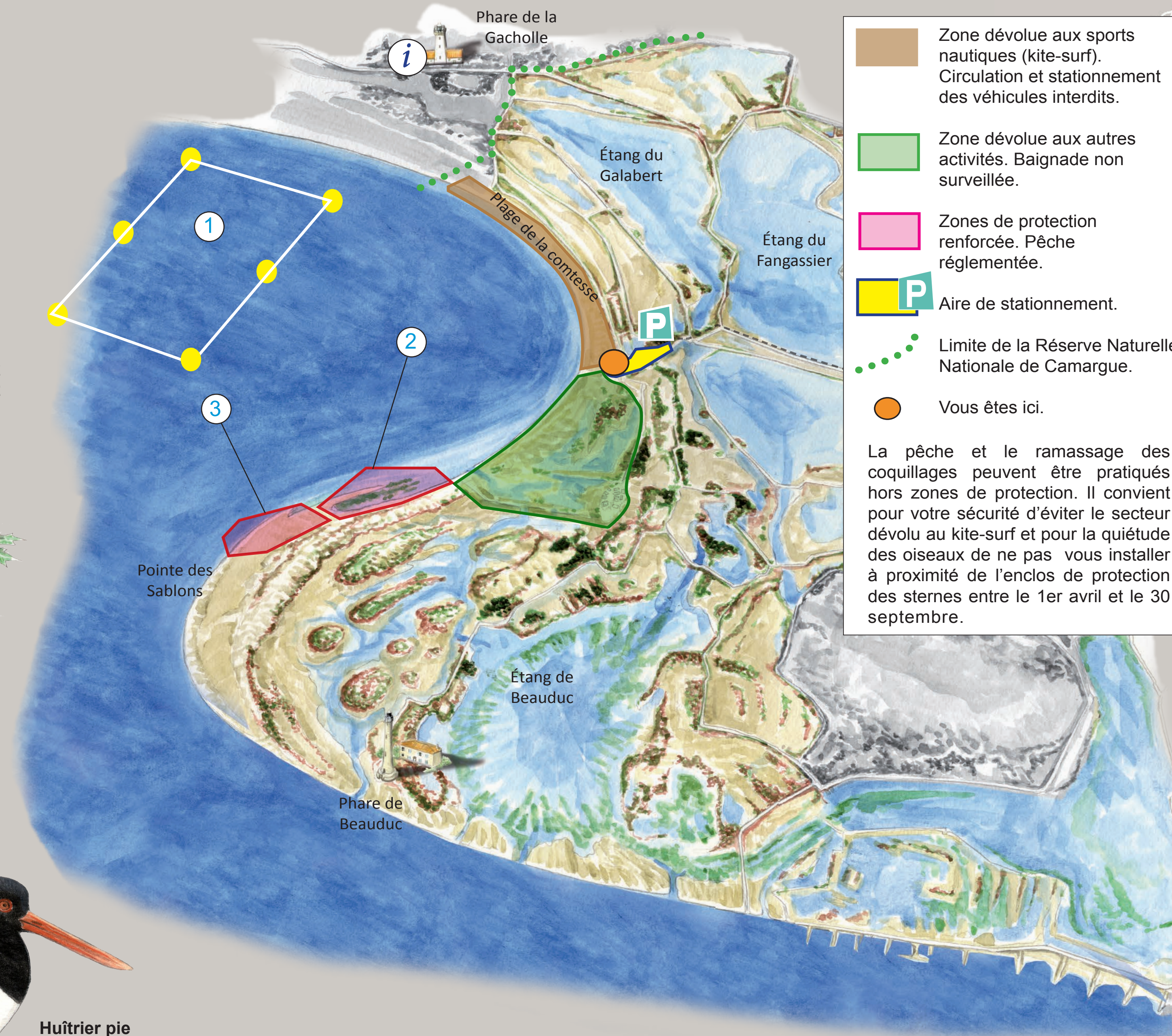
Les dunes

Le complexe dunaire de Beauduc s'étend sur près de 8km de dunes et d'arrière dunes de grande valeur paysagère et écologique. Il comprend les points les plus hauts du delta, avec des secteurs culminant à 10 mètres. La diversité des habitats dunaires est à l'origine d'une diversité végétale exceptionnelle. De nombreuses plantes sont protégées, dont le **Chardon des dunes (ci-contre)**. En outre, les dunes assurent une défense essentielle contre les intrusions marines limitant ainsi les processus d'érosion.



Les étangs

En connexion avec la mer, les étangs ont un rôle biologique primordial. Ils accueillent de nombreux juvéniles de poissons qui viennent y chercher abri pour grandir avant de rejoindre la mer. Ils sont également fréquentés par de nombreux oiseaux d'eau (canards, limicoles) en hiver. Au printemps, sternes, mouettes, **flamants roses** et avocettes profitent des îlots pour s'installer en colonies.



-  Zone dévolue aux sports nautiques (kite-surf). Circulation et stationnement des véhicules interdits.
-  Zone dévolue aux autres activités. Baignade non surveillée.
-  Zones de protection renforcée. Pêche réglementée.
-  Aire de stationnement.
-  Limite de la Réserve Naturelle Nationale de Camargue.
-  Vous êtes ici.

La pêche et le ramassage des coquillages peuvent être pratiqués hors zones de protection. Il convient pour votre sécurité d'éviter le secteur dévolu au kite-surf et pour la quiétude des oiseaux de ne pas vous installer à proximité de l'enclos de protection des sternes entre le 1er avril et le 30 septembre.

...qui nécessite d'organiser les activités sur le site

Depuis 2012, en concertation avec les usagers et pratiquants du site, un plan de gestion est mis en place pour la sauvegarde de ce site emblématique et pour prévenir la disparition d'espèces protégées en préservant leur lieu de vie. Ce plan de gestion a pour objectif d'organiser les usages et de canaliser la circulation des véhicules à moteur, surtout lors de la période de forte fréquentation estivale.

L'accès en véhicule à moteur à Beauduc est toléré mais un arrêté municipal de 2013 **interdit l'accès aux quads et aux motos cross**. Seuls certains professionnels sont autorisés à circuler sur les plages du domaine public maritime. Le survol du site est également réglementé.

Les véhicules doivent stationner sur l'aire naturelle aménagée à l'entrée du site.

1 Le cantonnement de pêche

De 450 hectares, il a été créé afin de restaurer une zone de nurserie pour les poissons plats (raies, soles etc.). La pêche y est interdite. 6 balises délimitent la zone. Les agents du Parc Naturel Régional de Camargue assurent la surveillance, la sensibilisation et le suivi scientifique.

2 L'herbier de zostères

L'herbier est constitué notamment de Zostère naine, Zostère marine, Ruppie spiralée et Cymodocée. Ces plantes marines jouent un rôle important pour la biodiversité (abri, nourriture, oxygénation) et protègent les plages de la houle et de l'érosion. Kite-surf, mouillage, planche à voile et usage d'engins pour la pêche à pied sont interdits.

3 L'enclos de protection des sternes naines

La Sterne naine est une espèce protégée, menacée notamment par l'urbanisation du littoral et les dérangements. Le littoral méditerranéen accueille environ la moitié de la population nichant en France. Le site où est installée la colonie ne doit faire l'objet d'aucun dérangement qui pourrait faire échouer la nidification. Cette espèce passe l'hiver en Afrique. Face à la zone délimitée par des piquets, les sports de voile sont interdits d'avril à septembre.



Bienvenue à tous. Ce domaine public est sous la protection du Conservatoire du littoral et de ses partenaires. Respectez la réglementation pour préserver la biodiversité et l'esprit des lieux.

